

Cote du document: IFAD10/3/R.5  
Point de l'ordre du jour: 7  
Date: 2 septembre 2014 **F**  
Distribution: Publique  
Original: Anglais



Investir dans les populations rurales

## Options de financement pour le FIDA au-delà de 2015

### Note aux membres de la Consultation

#### Responsables:

#### Questions techniques:

**Mohamed Beavogui**

Conseiller spécial du Président et  
Directeur du Bureau des partenariats  
et de la mobilisation des ressources  
téléphone: +39 06 5459 2240  
courriel: m.beavogui@ifad.org

**Iain Kellet**

Vice-Président adjoint  
Département des opérations financières  
téléphone: +39 06 5459 2403  
courriel: i.kellet@ifad.org

**Jeremy Hovland**

Conseiller juridique par intérim  
téléphone: +39 06 5459 2457  
courriel: j.hovland@ifad.org

#### Transmission des documents:

**Deirdre McGrenra**

Chef du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

Consultation sur la dixième reconstitution des ressources du FIDA —  
Troisième session  
Rome, 7-8 octobre 2014

---

Pour: **Examen**

## **Table des matières**

### **Sigles et acronymes**

#### **Résumé**

- I. Introduction**
- II. Nécessité d'accroître les investissements mondiaux dans l'agriculture pour la transformation rurale**
- III. Cadre financier du FIDA et nécessité d'accroître les ressources**
- IV. Expériences et enseignements d'autres institutions financières internationales**
- V. Principes directeurs relatifs aux options de financement au FIDA**
- VI. Options de financement**
  - A. Expansion du programme de prêts et dons
  - B. Expansion du programme de travail
- VII. Conclusions et étapes suivantes**

#### **Annexes**

- I. Pratiques d'autres institutions financières internationales
- II. Gestion du risque de financement par l'emprunt souverain
- III. Possibilités offertes par de nouveaux partenaires
- IV. Évolution du cofinancement au FIDA: une analyse préliminaire

## **Sigles et acronymes**

APD	Aide publique au développement
BAD	Banque asiatique de développement
BAfD	Banque africaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CSD	Cadre pour la soutenabilité de la dette
FAD	Fonds asiatique de développement
FAfD	Fonds africain de développement
FIDA8	Huitième reconstitution des ressources du FIDA
FIDA9	Neuvième reconstitution des ressources du FIDA
FIDA10	Dixième reconstitution des ressources du FIDA
IDA	Association internationale de développement
IFI	Institution financière internationale
KfW	Institut allemand de crédit pour la reconstruction
PRI	Pays à revenu intermédiaire
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
SFI	Société financière internationale

## Résumé

1. Pour nourrir une population mondiale qui devrait, selon les prévisions, dépasser les 9,3 milliards d'ici à 2050, la production agricole devra augmenter de 50 à 70%, et de près de 100% dans les pays en développement. On estime à 83 milliards d'USD le montant annuel des investissements supplémentaires à consacrer à l'agriculture pour répondre aux besoins alimentaires en 2050. Bien que la demande émanant des États membres puisse être potentiellement beaucoup plus élevée, la demande actuelle de ressources du FIDA est estimée à environ 5,5 milliards d'USD et dépasse donc de manière significative les ressources disponibles, tant actuelles que prévues.
2. Bien que les ressources de base provenant des reconstitutions soient et resteront le fondement du financement du FIDA, il n'est plus possible de compter sur ces ressources comme unique source de financement externe. Il est dans le même temps fondamental, pour poursuivre les activités de l'ampleur de celles des huitième et neuvième reconstitutions des ressources du FIDA (FIDA8 et FIDA9), de disposer d'un robuste socle de contributions de base pour une solide reconstitution au titre de FIDA10 qui permettra de financer un programme de prêts et dons de 3 milliards d'USD. L'organisation peut alors faire fond sur cette base pour répondre aux demandes supplémentaires. Le FIDA se donnera pour cible de lever jusqu'à 1,5 milliard d'USD de ressources pour parvenir à une capacité d'exécution équivalente et pour consolider davantage son rôle, unique et nécessaire, de financement à des conditions de faveur par l'obtention, de manière efficace, de résultats en matière de développement. Le moment est venu, pour l'institution, d'élaborer une stratégie proactive de mobilisation de ressources en vue de répondre de manière plus étroite aux besoins vitaux des petits exploitants agricoles, et d'accroître encore son impact en termes de réduction de la pauvreté rurale et d'encouragement au développement économique.
3. Le présent document explore les options de financement en vue de l'élargissement du programme de prêts et dons et du programme de travail. La première option, mobilisation soutenue des contributions de base et de contributions complémentaires dans le cadre des cycles de reconstitution, élargit le programme de prêts et dons et est essentielle pour répondre à la demande des États membres tout en établissant un plancher pour les futurs programmes de prêts et dons, et contribue à la viabilité financière à long terme du FIDA. Cette option représente donc, pour le FIDA, la plus haute priorité.
4. La deuxième option, l'emprunt, est l'une des solutions les plus évidentes pour élargir le programme de prêts et dons du FIDA. S'appuyant sur ses expériences en matière de financement par l'emprunt et sur le Cadre général pour les emprunts en cours d'élaboration, l'institution peut utiliser une partie de son bilan comme levier, en premier lieu par le biais d'emprunts souverains et, par la suite, lorsque les circonstances le justifient, par le biais d'emprunts sur le marché (c'est-à-dire par émission d'obligations). Le passage des emprunts souverains aux emprunts sur le marché exigera toutefois une démarche prudente. Le FIDA suggère par conséquent une approche graduelle garantissant que soient mises en place toutes les mesures de sauvegarde nécessaires en matière de gestion du risque.
5. Pour ce qui concerne l'élargissement du programme de travail, le FIDA propose deux autres options. Des financements supplémentaires accrus peuvent appuyer des projets thématiques ou des initiatives techniques spéciales alignées sur la vision stratégique du FIDA. Faisant fond sur ses succès, le FIDA envisage également d'œuvrer à l'accroissement du cofinancement grâce à une meilleure compréhension des besoins des gouvernements bénéficiaires et à un nombre accru de partenariats stratégiques avec des États membres, des institutions de même sensibilité et de nouveaux acteurs du développement.

6. En conclusion, le document propose une série de nouvelles étapes.
  - a) L'élargissement du programme de prêts et dons grâce aux contributions de base constitue la plus haute priorité. Les États membres et la direction devront œuvrer de concert pour assurer le succès de FIDA10, qui constituera également la base d'une mobilisation de ressources supplémentaires.
  - b) En outre, l'institution devra s'efforcer de mobiliser d'autres ressources afin d'atteindre un niveau de programme de prêts et dons correspondant à sa capacité d'exécution institutionnelle.
  - c) En s'appuyant sur les expériences actuelles de financement par l'emprunt et, ultérieurement, sur la mise en œuvre du Cadre général pour les emprunts, le FIDA proposera une feuille de route relative aux emprunts sur le marché, sous la direction du Conseil d'administration.
  - d) En vue de l'élargissement du programme de travail, le FIDA fera en sorte d'être davantage prêt à recevoir des financements supplémentaires à l'appui de priorités thématiques compatibles avec sa vision stratégique, et élaborera une approche plus ciblée du cofinancement.

# Options de financement pour le FIDA au-delà de 2015

## I. Introduction

1. Répondant à la demande formulée par des États membres au cours de la première session de la Consultation sur la dixième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA10), le direction présente dans ce document, classées par ordre de priorité, des options de financement futures à examiner par le FIDA.
2. Le document aborde les points suivants: l'examen de la nécessité d'accroître les investissements dans le secteur de l'agriculture en vue d'une réduction mondiale de la pauvreté, dont résulte la demande croissante adressée aux ressources financières du FIDA; le cadre financier actuel de la mobilisation des ressources du FIDA et la nécessité d'accroître ses ressources; les enseignements tirés d'autres institutions financières internationales (IFI); un ensemble de principes directeurs à respecter pour l'analyse, le choix et la définition des priorités concernant les options de financement du FIDA; une vue d'ensemble d'options spécifiques de financement; et, enfin, des conclusions et des recommandations quant aux étapes suivantes.

## II. Nécessité d'accroître les investissements mondiaux dans l'agriculture pour la transformation rurale

3. Après des décennies d'indifférence, on prend de plus en plus conscience du rôle essentiel que doit jouer l'agriculture dans la transformation rurale, la réduction de l'extrême pauvreté, la sécurité alimentaire et la préservation de l'environnement. Le Plan d'action du G20 sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture, adopté en 2011 par les ministres de l'agriculture, soulignait que, pour nourrir une population mondiale qui devrait, selon les prévisions, dépasser les 9,3 milliards d'ici à 2050, la production agricole devra augmenter de 50 à 70%, et de près de 100% dans les pays en développement. Dans les pays à faible revenu, le secteur agricole a souffert, pendant plusieurs décennies, d'une sérieuse insuffisance des investissements, avec des conséquences considérables sur la sécurité alimentaire à long terme. Des investissements massifs, provenant de toutes les sources, sont nécessaires dans ce secteur pour parvenir à la sécurité alimentaire et à un développement effectif. On estime à 83 milliards d'USD le montant annuel des investissements supplémentaires à consacrer à l'agriculture et aux activités en aval pour que les pays en développement puissent satisfaire leurs besoins alimentaires en 2050; mais les pays en développement n'ont eux-mêmes qu'une faible capacité de combler ce déficit, même en incluant l'aide publique au développement (APD)<sup>1</sup>. Étant donné que, dans les pays en développement, la consommation alimentaire est couverte dans une proportion pouvant aller jusqu'à 80% par la production de petites exploitations familiales, des investissements dans le développement de l'agriculture paysanne constituent un puissant moyen de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire. Les résultats d'études récentes donnent à penser que l'investissement dans le secteur de l'agriculture est de 2,5 à 3 fois plus efficace, en termes d'accroissement des revenus des ruraux pauvres, que l'investissement dans les activités non agricoles. Le programme de travail prévu par le FIDA pour la période de FIDA10 estime que le passage de l'hypothèse basse à l'hypothèse haute dans le scénario relatif au programme de travail global se traduirait par une réduction de 10 USD du coût moyen nécessaire pour extraire un rural pauvre de la pauvreté<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Rapport de synthèse du Forum d'experts de haut niveau: "comment nourrir le monde en 2050", (FAO, Rome, octobre 2009).

<sup>2</sup> FIDA, "Programme de travail de FIDA10". Consultation sur la dixième reconstitution des ressources du FIDA — Deuxième session, Rome, 9-10 juin 2014, IFAD10-2-R-4-IFAD10-PoW.

4. Comme indiqué dans le cadre financier et le programme de travail présentés lors de la deuxième session de la Consultation sur FIDA10, les ressources demandées au FIDA sont, suivant les estimations, sensiblement supérieures aux ressources disponibles, actuelles et prévues sur la base des contributions de base<sup>3</sup> et des ressources internes. Selon des évaluations préliminaires effectuées par le personnel du FIDA, compte tenu des modalités et des produits actuels de prêt, la demande globale de ressources du FIDA serait, en première approximation, de l'ordre de 5,5 milliards d'USD<sup>4</sup>. Il est évident qu'il pourrait y avoir, de la part des États membres, une demande réelle bien supérieure de financement supplémentaire pour appuyer le niveau nécessaire d'investissements dans l'agriculture paysanne, demande à laquelle le FIDA pourrait répondre s'il était en mesure de mobiliser des montants accrus de ressources supplémentaires. Tel est le cas, en particulier, pour les pays à revenu intermédiaire (PRI) dont la demande ne peut pas être totalement satisfaite. Par conséquent, le principal obstacle au renforcement de la capacité de développement du FIDA se situe davantage du côté de l'offre que du côté de la demande.
5. L'évolution du financement du développement indique, après une décennie d'indifférence, une augmentation de la part de l'APD consacrée à l'agriculture au cours des dix dernières années. Le tableau 1 ci-dessous montre que si le financement de l'agriculture par le FIDA a diminué entre 2001 et 2006<sup>5</sup>, la crise alimentaire mondiale qui a suivi a suscité un renouveau d'intérêt de la part des États membres désireux de voir l'institution jouer un rôle plus important et d'accroître ainsi sa capacité de financement<sup>6</sup>. En conséquence, les États membres ont accru le niveau de leurs contributions à la reconstitution, et étendu le pouvoir d'engagement anticipé, ce qui a permis au FIDA d'utiliser ses rentrées de prêts, stables et prévisibles, pour accroître le niveau du programme de prêts et dons, qui est passé de 1,86 milliard d'USD au cours de la période FIDA7<sup>7</sup> à 3 milliards d'USD au cours de la période FIDA8<sup>8</sup>. Ensuite, FIDA9 a maintenu un programme de prêts et dons de 3 milliards d'USD pour consolider son rôle, unique et nécessaire, de financement de ses États membres à des conditions de faveur et pour obtenir de manière efficace des résultats en matière de développement. Le moment est venu, pour l'institution, d'élaborer une stratégie proactive de mobilisation des ressources en vue de répondre aux besoins vitaux des petits exploitants agricoles, réduction de la pauvreté rurale et développement économique.

<sup>3</sup> Les contributions supplémentaires prévues par l'article 4.3 de l'Accord portant création du FIDA, sont les contributions dont le Conseil des gouverneurs appelle au versement, dans le cadre des reconstitutions périodiques des ressources du FIDA par les États membres. Deux sous-catégories de contributions supplémentaires, bien que non mentionnées dans l'Accord, ont été définies par le Conseil des gouverneurs dans ses diverses résolutions relatives aux reconstitutions, à savoir les "contributions de base" et les "contributions complémentaires". Source: FIDA, "Classement par catégories et gouvernance des ressources dont dispose le FIDA", EB/2012/105/INF.3, mars 2012.

<sup>4</sup> Comme l'indique le programme de travail de FIDA10, la demande de prêts et de dons du FIDA, à l'exclusion des fonds nécessaires pour l'adaptation au changement climatique, est estimée à 4,85 milliards d'USD pour la période de FIDA10; en incluant les coûts relatifs à l'adaptation au changement climatique, la demande est de l'ordre de 5,5 milliards d'USD.

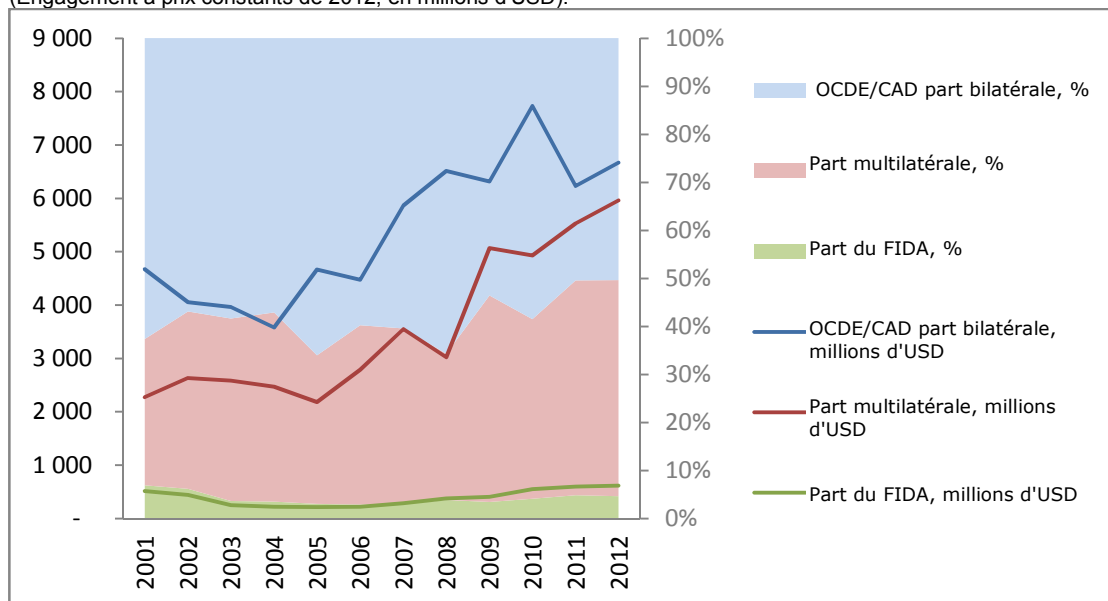
<sup>5</sup> La part du FIDA dans le financement mondial de l'agriculture a diminué, passant de 7% en 2001 à 3% en 2006.

<sup>6</sup> Dans le même temps, le FIDA a entrepris une série de réformes institutionnelles en vue de devenir une organisation plus efficace, plus efficiente et plus ciblée.

<sup>7</sup> Au cours de la période FIDA7, le programme de prêts et dons de 1,86 milliard d'USD a été appuyé par des contributions à la reconstitution de 616 millions d'USD.

<sup>8</sup> Au cours de la période FIDA8, le programme de prêts et dons de 2,93 milliards d'USD a été appuyé par des contributions à la reconstitution de 1 milliard d'USD.

Figure 1  
**Aide à l'agriculture, à la foresterie, aux pêches et au développement rural**  
 (Engagement à prix constants de 2012, en millions d'USD).



Source: Statistiques sur l'aide à l'agriculture et au développement rural par donateur, engagements, 2005-2012, <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/agriculture.htm>.

### III. Cadre financier du FIDA et nécessité d'accroître les ressources

6. Depuis sa création, et conformément à l'Accord portant création du FIDA, le Fonds a accordé des financements concessionnels à des conditions particulièrement favorables, intermédiaires/mixtes et ordinaires, au titre d'un guichet unique exclusivement reconstitué par le biais de contributions, sous forme de dons, de ses pays donateurs. Cela signifie que les pays dont les niveaux de revenu sont plus élevés ont accès aux mêmes ressources fournies par les États membres du FIDA que les pays à faible revenu ou les États fragiles, mais qu'ils remboursent leurs emprunts à des conditions ordinaires (basées sur les conditions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et donc à des taux proches de ceux du marché). Compte tenu de cette variation des produits de prêts pour les Membres emprunteurs, le modèle actuel de financement présente des limitations considérables en termes de mobilisation et de fourniture de niveaux adéquats de financement pour le développement répondant aux divers besoins de financement.
7. Les ressources de base provenant des reconstitutions constituent le fondement du financement du FIDA. Toutefois, pour élargir les opérations et le développement du FIDA, afin de répondre plus précisément à la demande des pays emprunteurs et de correspondre plus étroitement à sa capacité d'exécution, il n'est plus possible de compter sur les ressources de base provenant des reconstitutions comme unique source de financement externe. En conséquence, le FIDA doit explorer de nouveaux moyens de mobilisation de ressources pour exécuter le mandat que lui ont confié ses membres et, en outre, pour élargir la palette des ressources disponibles afin de répondre aux besoins nationaux uniques et spécifiques de ses États membres emprunteurs.



8. Il est fondamental de disposer d'un robuste socle de contributions de base pour une solide reconstitution au titre de FIDA10 en vue de financer un programme de prêts et dons au moins égal à ceux de FIDA8 et FIDA9, à hauteur de 3 milliards d'USD. Cela exige que les contributions de base à la reconstitution atteignent 1,44 milliard d'USD<sup>9</sup>. Sur cette base, l'organisation peut continuer à s'appuyer sur la cible de 3 milliards d'USD pour le programme de prêts et dons afin de répondre aux demandes supplémentaires adressées aux ressources du FIDA. Alors que la demande prévue au cours de la période de FIDA10 est estimée à 5,5 milliards d'USD, comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus, une évaluation interne montre que le FIDA pourrait réaliser un PDD de 4,5 milliards d'USD au cours de la période de FIDA10 dans le cadre de sa capacité institutionnelle actuelle. Par conséquent, le FIDA se donnerait pour cible de lever jusqu'à 1,5 milliard d'USD de ressources supplémentaires pour le PDD de FIDA10 dans le cadre des options énoncées dans la sous-section A de la section VI ci-dessous. Les autres options, définies dans la sous-section B de la section VI, pourraient aider le FIDA à concrétiser un programme de travail élargi<sup>10</sup>.
9. Afin de concrétiser ce potentiel, les États membres et la direction devront œuvrer de concert à l'établissement d'un modèle financier amélioré assurant la viabilité financière à long terme du Fonds et sa capacité d'agir au service des ruraux pauvres dans tous les pays membres emprunteurs.

#### **IV. Expériences et enseignements d'autres institutions financières internationales**

10. Les IFI disposent en général de deux sources distinctes de financement: i) les ressources classiques, sous forme de dons, au titre de l'APD (contributions des États membres), qui alimentent un guichet de développement à des conditions particulièrement favorables à l'appui des pays à faible revenu, de certains pays à revenu intermédiaire (PRI), des États fragiles et des petits États insulaires en développement; et ii) les fonds levés sur les marchés internationaux de capitaux (émission d'obligations), qui alimentent un guichet de développement à des conditions moins favorables à l'appui de PRI répondant à certaines conditions<sup>11</sup>.
11. Les modèles financiers traditionnels des IFI ont toutefois été récemment confrontés à des pressions, et ils connaissent actuellement de profonds changements. Afin de répondre à la demande de ressources des pays membres emprunteurs, les négociations relatives à la dix-septième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA17) ont introduit une série de mesures et de nouveaux outils, parmi lesquels des prêts concessionnels des partenaires. Lors de la dernière reconstitution (ADF13) du Fonds africain de développement (FAfD), les États membres ont décidé de durcir légèrement les conditions de prêt, de mobiliser des fonds spéciaux (comme le fonds Afrique 50<sup>12</sup>) et d'affiner un peu plus certains de ses mécanismes financiers existants, notamment les garanties partielles de crédit et le mécanisme de renforcement du crédit au secteur privé, en vue d'accroître sa capacité de

<sup>9</sup> Voir note 2.

<sup>10</sup> Les futures options de financement sont réparties en deux catégories selon qu'elles doivent appuyer le programme de prêts et dons ou le programme de travail. Dans ce contexte, le PDD fait référence aux ressources mises à la disposition du FIDA par les États membres et dont l'utilisation financière n'est pas liée, en ce sens qu'elles sont allouées dans le cadre des pratiques ordinaires de financement du FIDA. Le programme de travail fait référence à un financement direct au FIDA pour des projets spécifiques et à un cofinancement de projets appuyés par le FIDA et administrés par le FIDA ou par le partenaire cofinancier.

<sup>11</sup> En outre, certaines IFI disposent d'un guichet pour l'appui, à des conditions commerciales, aux investissements du secteur privé.

<sup>12</sup> En 2012, les chefs d'État des pays africains ont préconisé, dans leur déclaration sur le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), des solutions innovantes pour faciliter et accélérer la réalisation d'infrastructures en Afrique. En réponse, et après une vaste consultation avec les parties prenantes africaines, la BAfD a proposé la création d'un nouveau mécanisme de réalisation appelé Afrique 50.

mobilisation de ressources. La Banque asiatique de développement (BAD) a entrepris un processus visant à combiner les fonds détenus au titre du Fonds asiatique de développement (FAD) et ses ressources ordinaires, ce qui lui permettrait d'emprunter davantage tout en conservant son triple A. Ces expériences démontrent que toutes les IFI se trouvent confrontées à la nécessité d'explorer de nouveaux modèles de financement pour faire face à la croissance et à l'évolution de la demande. L'annexe 1 décrit de manière plus détaillée les pratiques d'autres IFI.

## V. Principes directeurs relatifs aux options de financement au FIDA

12. Pour l'analyse, le choix et le classement par ordre de priorité des futures options de financement proposées, la direction s'est appuyée sur les principes ci-après. Il s'agit, en suivant ces principes, de faire en sorte que toutes les options de financement envisagées contribuent aux objectifs souhaités par les États membres du FIDA, sur le plan financier comme en termes de développement. Tout en s'inspirant des expériences d'autres IFI, ces principes respectent le mandat et le caractère spécifiques du FIDA:
- a) **Ajout de valeur stratégique.** Garantir l'exécution et la réalisation de la vision stratégique du FIDA.
  - b) **Faculté d'adaptation aux demandes.** Donner au FIDA les moyens de répondre pleinement aux priorités de ses États membres emprunteurs, parmi lesquelles les opérations d'investissement et de don du FIDA et les produits et services du savoir.
  - c) **Additionnalité.** Préserver la solidité financière du FIDA à long terme, grâce à l'accès à des ressources financières en plus et au-delà des contributions de base, sans les remplacer.
  - d) **Rentabilité et capacité.** Protéger l'intégrité financière du FIDA grâce à la mobilisation rentable de ressources supplémentaires, et rechercher la compatibilité avec les capacités actuelles et prévues de gestion des risques administratifs et financiers.
  - e) **Prévisibilité.** Dans une perspective à long terme de viabilité et pour maintenir de solides partenariats avec ses États membres emprunteurs, le Fonds doit avoir accès à des niveaux de fonds prévisibles plutôt que de s'appuyer sur une approche opportuniste.
  - f) **Viabilité financière à long terme.** Veiller à ce que les ressources supplémentaires soient mobilisées de manière à contribuer à la viabilité financière à long terme du FIDA, et à ce que les risques associés soient gérés efficacement.
  - g) **Renforcement des partenariats.** Créer des incitations à l'engagement du FIDA aux côtés des partenaires du développement et des contributeurs, officiels ou appartenant au secteur public ou privé, améliorer la coordination dans la fourniture de l'aide aux États membres emprunteurs du FIDA, et renforcer la coopération Sud-Sud.

## VI. Options de financement

13. Afin de répondre aux besoins prioritaires constants de ses États membres emprunteurs – à l'échelle requise, de façon prévisible, et sur la base de savoirs améliorés, d'innovation, de partenariat et d'efficacité en matière de développement – le FIDA étudie attentivement les options de financement offrant une possibilité: a) de renforcer et d'élargir le programme de prêts et dons; et

b) de mobiliser les ressources du FIDA pour élargir le programme de travail. Les options à envisager ne s'excluent pas nécessairement, et sont les suivantes :

- a) mobilisation durable des contributions de base et des contributions complémentaires;
- b) emprunt auprès de sources souveraines et de sources commerciales;
- c) augmentation des contributions supplémentaires;
- d) développement du cofinancement.

## **A. Expansion du programme de prêts et dons**

14. **Option 1: Mobilisation durable des contributions de base et des contributions complémentaires<sup>13</sup> par le biais des cycles de reconstitution.** Pour le FIDA, la plus haute priorité consiste à conserver et renforcer le mécanisme des reconstitutions comme fondement premier de toute éventuelle future mobilisation de ressources concessionnelles, en vue d'établir un plancher pour les futurs programmes de prêts et dons et de contribuer à sa viabilité financière à long terme grâce à la mobilisation des contributions de base et des contributions complémentaires. En conséquence, lorsque les contributions complémentaires ne sont pas consacrées à une priorité thématique spécifique, leur administration et leur programmation ne présenteront, par rapport aux contributions de base, aucune différence du point de vue de leur utilisation financière par le FIDA. Leur allocation se fera par le biais du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) et elles généreront des rentrées dans la même proportion que le prêt des contributions de base. Bien qu'il n'y ait aucune restriction quant à l'utilisation financière de toutes les contributions complémentaires, elles pourraient être réservées pour des domaines thématiques spécifiques dans lesquels le FIDA dispose d'un avantage comparatif en matière d'impact sur la pauvreté rurale et la sécurité alimentaire, conformément à sa vision stratégique.
15. Du point de vue du modèle financier du FIDA, l'avantage essentiel des contributions de base et des contributions complémentaires réside en tout premier lieu dans leur contribution à la viabilité financière à long terme du Fonds. En outre, les contributions de base et les contributions complémentaires permettent au FIDA de disposer de la souplesse nécessaire pour réagir très rapidement aux besoins des États membres emprunteurs et à leurs priorités thématiques. Le problème de ces contributions, toutefois, est qu'elles varient en fonction de la situation financière et économique mondiale. Comme on l'a vu par le passé, ces contributions peuvent fortement augmenter lorsque la sécurité alimentaire devient une importante priorité de développement – comme ce fut le cas en 2008 avec la flambée des prix alimentaires – mais peuvent ensuite s'amenuiser. Ce problème peut contrarier la prévisibilité des flux de ressources, compromettant la capacité du FIDA de conduire une planification financière rationnelle et limitant sa capacité de répondre aux besoins des emprunteurs.
16. **Option 2: Emprunter pour démultiplier les ressources du FIDA.** L'un des moyens les plus simples, pour accroître l'accès du FIDA à des fonds et pour élargir le programme de prêts et dons, consisterait à utiliser une partie de son bilan pour exercer un effet de levier, comme le font les composantes les moins concessionnelles d'autres IFI comme la BAD, la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et la Banque interaméricaine de développement (BID). En

<sup>13</sup> Reçues sur une base volontaire, les contributions complémentaires ne donnent pas à l'État membre contributeur droit à un nombre de voix au prorata de sa contribution. En pratique, les États membres contributeurs peuvent, s'ils le souhaitent, soumettre à l'examen du Conseil d'administration une proposition d'utilisation spécifique de ces ressources. Source: "Classement par catégories et gouvernance des ressources dont dispose le FIDA", mars 2012, EB/2012/105/INF.3.

exerçant cet effet de levier, les IFI peuvent utiliser une partie de leurs ressources comme base de mobilisation d'un volume de fonds largement supérieur. Pour le FIDA, cela consisterait à financer en partie certains éléments de son portefeuille de prêts par des fonds empruntés plutôt que d'utiliser exclusivement les contributions sous forme de dons des États membres. Cela se traduirait par l'inscription au bilan du FIDA d'une dette qu'il faudra ensuite rembourser. L'emprunt offre un autre avantage, celui de libérer des ressources de base du FIDA actuellement prêtées à des conditions ordinaires à des pays à niveau de revenu supérieur et de réaffecter ces ressources à des prêts à des conditions mixtes ou particulièrement favorables aux pays à faible revenu et aux États fragiles remplissant les conditions requises.

17. Une analyse approfondie de l'Accord portant création du FIDA et des principes du droit international montre que le cadre juridique actuel du FIDA permet à l'institution d'avoir recours à l'emprunt comme moyen de réalisation de son objectif "de mobiliser et de fournir à des conditions de faveur des ressources financières supplémentaires pour le développement agricole des États membres en développement" (article 2 de l'Accord portant création du Fonds international de développement agricole).
18. À ce jour, le FIDA a eu accès à la dette souveraine par l'administration du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire, et a acquis une expérience de la négociation d'un prêt à des conditions favorables avec la Banque de développement KfW<sup>14</sup>. Lors de la négociation d'un prêt, les incidences financières sur la viabilité à long terme du Fonds doivent être attentivement évaluées, étant donné que les hypothèses et les conditions sont variables. La direction adopte, en matière d'emprunts, une approche prudente et progressive pour s'assurer de la mise en place de toutes les mesures de sauvegarde nécessaires en matière de gestion du risque et pour garantir une approche financière et opérationnelle harmonisée. En cours d'élaboration, le Cadre général pour les emprunts<sup>15</sup> servira de guide au FIDA et définira les paramètres applicables aux futurs emprunts.
19. Le Cadre général pour les emprunts, en cours d'élaboration, envisage à l'heure actuelle une approche progressive. La première partie s'intéressera aux emprunts auprès d'États souverains et d'institutions de développement appuyées par un État. La seconde partie portera sur l'exploration des emprunts sur le marché. Les avantages principaux de cette approche progressive sont les suivants: i) elle permet au FIDA de continuer à obtenir des fonds auprès de prêteurs souverains, au-delà du Fonds fiduciaire espagnol et du prêt potentiel de la Banque KfW; ii) l'emprunt souverain n'exige pas que le FIDA obtienne une notation de crédit et n'exige, initialement, que peu de changements dans ses structures internes sur les plans financier, de la gestion du risque et de la gouvernance, changements qui pourraient donc être introduits immédiatement; et iii) elle permet à l'institution de tirer des enseignements et de renforcer sa capacité de gestion financière.
20. À l'heure actuelle, la structure de financement du FIDA ne prend aucun risque, puisque ses actifs sont principalement financés par ses capitaux propres, autrement dit les contributions de base versées par les États membres. En introduisant un degré d'emprunt prudent, le FIDA pourrait accroître ses ressources, tout en respectant le principe fondamental qui est de ne pas compromettre sa viabilité financière à long terme. Deux aspects importants sont à prendre en compte pour garantir un cadre financier prudent:

<sup>14</sup> Au moment où ce document a été rédigé, la proposition concernant un accord cadre avec la banque KfW pour l'attribution de prêts individuels au FIDA n'avait pas encore été soumise au Conseil d'administration.

<sup>15</sup> À sa cent dixième session, en décembre 2013, le Conseil d'administration a demandé au FIDA d'élaborer un Cadre général pour les emprunts du FIDA. Ce document est en cours d'élaboration, sous la direction du Comité d'audit.

- a) le FIDA mettra en œuvre des garanties financières, avec notamment l'introduction d'un "ratio d'endettement" sous la forme d'un ratio maximum endettement/fonds propres; et
  - b) il mettra en œuvre des garanties supplémentaires sous la forme de ratios de couverture de liquidités qui pourraient être intégrés à la politique du FIDA en matière de liquidités afin de garantir la capacité de service de la dette.
21. Ces deux aspects sont étroitement liés, étant donné que la position de liquidité de l'organisation est, en dernière analyse, la garantie la plus élevée contre les chocs à court terme, et qu'une structure prudente du ratio d'adéquation des fonds propres vise à faire en sorte que l'organisation soit en mesure d'absorber les fluctuations de liquidité sans mettre en péril ses opérations.
22. Sur la base du Cadre général pour les emprunts qui doit être approuvé par le Conseil d'administration, la marche à suivre proposée est la suivante.
23. **Partie I: Emprunts souverains.** Une fois parachevé le Cadre général pour les emprunts, le FIDA fera fond sur son expérience pour explorer de nouvelles possibilités d'emprunt auprès d'États souverains et d'institutions de développement appuyées par un État. Contrairement aux banques commerciales et à d'autres acteurs du marché, les États souverains et les institutions de développement appuyées par un État peuvent, dans une mesure non négligeable, prendre en compte des facteurs non commerciaux<sup>16</sup> dans la définition des modalités et conditions des prêts qu'ils accordent au FIDA. Cela permet au FIDA d'établir une corrélation plus étroite entre ses emprunts et les modalités et conditions des prêts qu'il accorde aux États membres emprunteurs. Une importante mise en garde doit accompagner cette approche: la dette souveraine est imprévisible et les modalités d'emprunt peuvent varier d'un prêteur à l'autre ainsi que dans le temps. Afin de prendre en compte le risque de substitution (c'est-à-dire le risque qu'un État membre puisse envisager de remplacer par un prêt une partie de sa contribution de base), il conviendra d'explorer et d'approuver un mécanisme d'atténuation. L'annexe 2 énumère les risques potentiels et les mesures d'atténuation associées aux emprunts souverains.
24. **Partie II: Emprunts sur le marché par le biais de l'émission d'obligations.** Cette option n'est pas envisageable dans un avenir immédiat, et plusieurs conditions préalables devront être réunies avant que le FIDA puisse passer de la première à la seconde phase. En effet: i) les ressources de base et la première partie du Cadre général pour les emprunts ne renforcent pas suffisamment la capacité de l'institution de répondre à la demande changeante et croissante des États membres emprunteurs souhaitant obtenir du FIDA des ressources à investir dans l'agriculture paysanne; ii) les conditions offertes par les prêteurs souverains au titre de la première partie du Cadre général pour les emprunts sont trop restrictives et ne donnent pas au FIDA la possibilité de faire correspondre les emprunts à ses procédures de prêt; iii) les conditions du marché sont telles que les emprunts sur le marché donneraient la possibilité d'un accès plus rentable aux ressources que les emprunts souverains, tout en prenant en considération les capacités requises de gestion financière et de gestion du risque; et iv) les États membres du FIDA manifestent un intérêt pour une diversification accrue de la mobilisation des ressources du FIDA. Les conclusions d'un examen approfondi des expériences du FIDA en matière de financement par des emprunts souverains et de mise en œuvre du Cadre associé général pour les emprunts – auxquelles s'ajoutera la perspective actuelle concernant les besoins opérationnels – serviront

<sup>16</sup> Par exemple: a) les objectifs en rapport avec le développement des fonds prêtés; b) la compréhension et l'appréciation du FIDA en tant que source de financement à des taux favorables et avec des échéances beaucoup plus longues que les prêts du secteur privé; c) les contextes de développement des emprunteurs du FIDA; d) le fort appui multilatéral apporté au FIDA par ses États membres; et e) un intérêt pour l'établissement, avec le FIDA, d'un partenariat de financement du développement à long terme.

à planifier minutieusement la faisabilité d'emprunts sur le marché des capitaux pour financer de futures opérations. En tout état de cause, les emprunts sur le marché des capitaux (et notamment l'adoption de la deuxième partie du Cadre général pour les emprunts) exigeront l'approbation du Conseil d'administration.

25. Les pratiques et les expériences des principales IFI montrent qu'un programme formel et soutenu d'emprunts sur les marchés internationaux des capitaux est généralement associé à une structure de capital et à un ensemble de risques financiers différents de la structure actuelle du FIDA. Si le FIDA devait décider d'émettre des obligations, il devrait élaborer les garanties d'adéquation des fonds propres et obtenir une notation de crédit attribuée par l'une des principales agences de notation. À long terme, l'avantage principal de l'emprunt sur le marché est qu'il assure une source stable de fonds avec des coûts plus prévisibles. Les emprunts sur le marché seront par conséquent explorés dans la seconde partie du Cadre général pour les emprunts du FIDA, cependant que les incidences sur la structure du capital et les changements requis, sur les plans interne et externe, feront l'objet d'une évaluation prudente. Dans ce contexte, le FIDA pourrait envisager l'établissement d'une relation de conseil à long terme avec la Trésorerie de la Banque mondiale, ou avec le département de la trésorerie d'une autre grande IFI, qui pourrait donner des orientations et des conseils sur cette initiative, et, conformément à ses pratiques normales, le FIDA pourrait externaliser une partie de son programme d'émission d'obligations.

## **B. Expansion du programme de travail**

26. **Option 3: Accroître les financements supplémentaires**<sup>17</sup>. Les bailleurs de fonds peuvent fournir à certains projets ou initiatives techniques spéciales des contributions supplémentaires spécifiques qui participent effectivement à l'expansion du programme de travail du FIDA. À la différence des contributions complémentaires, les fonds supplémentaires peuvent être assortis de restrictions quant à leur utilisation financière.
27. Le programme et les équipes techniques du FIDA mobilisent périodiquement des ressources financières par le biais de partenariats avec des États membres donateurs, d'autres entités du secteur public, des fonds mondiaux (comme le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat) et, de plus en plus, auprès de nouveaux partenaires du développement, comme les fondations et le secteur privé.
28. Afin d'accroître les contributions supplémentaires, tout en limitant la hausse des frais administratifs généralement associée à la gestion de ces fonds, le FIDA pourrait envisager de définir un petit nombre de questions thématiques autour desquelles créer des instruments spécifiques ou des fonds fiduciaires thématiques – ce qui permettrait aux donateurs d'apporter des contributions supplémentaires aux questions prioritaires, en particulier celles définies dans la vision stratégique du FIDA. Ces fonds seraient gérés en dehors du SAFF, et élargiraient donc le programme de travail tout en constituant un complément au programme de prêts et dons. La création d'un éventuel fonds fiduciaire thématique spécialisé ne diminuerait en rien la capacité du FIDA de planifier et d'exécuter son programme de prêts et dons, pas plus qu'elle n'exigerait que le FIDA mette en place des pratiques opératoires et des systèmes administratifs extraordinaires ou fortement différenciés.

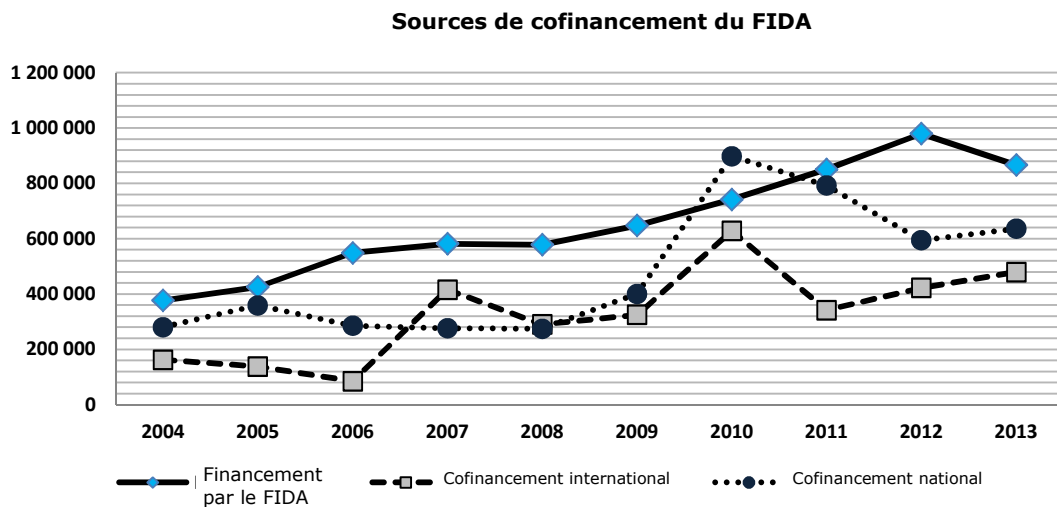
<sup>17</sup> Les fonds supplémentaires sont fournis par les donateurs au FIDA suivant des modalités et conditions d'utilisation de ces ressources portant notamment sur la destination de ces fonds (à savoir les activités et/ou les bénéficiaires spécifiques en faveur desquels les fonds peuvent être utilisés), les exigences en matière de procédures (par exemple, pour l'établissement des rapports et le suivi) et les frais de gestion appliqués par le FIDA pour couvrir les coûts liés à l'administration de ces ressources.

Source: "Classement par catégories et gouvernance des ressources dont dispose le FIDA", mars 2012, EB 2012/105/INF.3.

29. De même que pour les contributions complémentaires, la création de nouveaux fonds thématiques en vue de mobiliser des financements supplémentaires en dehors du contexte des reconstitutions permettrait au FIDA d'exploiter d'autres guichets de financement des États membres que ceux dont proviennent les contributions de base aux reconstitutions. Par ailleurs, les fonds fiduciaires constitueraient aussi des instruments susceptibles d'attirer de nouveaux partenaires financeurs, et notamment des fondations philanthropiques, des investisseurs visant à un impact social et environnemental, des partenaires institutionnels et des investisseurs éthiques, qui deviennent de plus en plus une composante importante et croissante de l'architecture mondiale du développement. Bien qu'ayant une motivation commune, celle d'obtenir des résultats et un impact social, ces partenaires donateurs ont aussi des incitations et des paramètres distincts concernant leur collaboration avec les institutions de développement, et la conception des fonds thématiques devrait prendre en compte ce type de considérations. L'annexe 3 traite des possibilités de collaboration avec de nouveaux partenaires privés.
30. Les fonds supplémentaires, spécialement lorsqu'ils sont fournis sous forme de dons, ne contribuent pas à la viabilité financière à long terme du FIDA, étant donné que a) le financement sous forme de dons ne génère pas de rentrées, et que b) ces ressources appartiennent aux donateurs jusqu'à ce qu'elles soient entièrement utilisées aux fins prévues. Le FIDA s'efforcera par conséquent de faire en sorte qu'avec le temps un plan soit établi afin que tout éventuel fonds fiduciaire thématique puisse intégrer ses ressources au programme de prêts et dons du FIDA, afin qu'elles fassent, dans toute la mesure du possible, partie de ses ressources internes renouvelables.
31. **Option 4: Expansion du cofinancement au FIDA.** Le FIDA considère le cofinancement comme un instrument clé à divers points de vue: accroître ou élargir l'effet de catalyseur de son financement et de ses savoirs; parvenir à des résultats et un impact accrus par le biais de l'expansion du programme de travail au niveau national; et répondre à la demande accrue de ressources qu'exige le développement agricole et rural. C'est pourquoi le Fonds a introduit une cible spécifique et des indicateurs de suivi pertinents en matière de cofinancement au cours de la période FIDA8, et les a reportés au cours de la période FIDA9. Le FIDA définit le "cofinancement" comme des fonds fournis par des donateurs bilatéraux ou des organisations d'aide indépendantes pour des activités de projet incluses dans des programmes/projets du FIDA soumis à son Conseil d'administration et approuvés par ce dernier. Entrent dans cette catégorie les fonds apportés par les bénéficiaires, les gouvernements et/ou les partenaires nationaux, et considérés comme des contributions aux activités gérées par le projet.
32. Une analyse réalisée par le FIDA indique que son ratio de cofinancement, c'est-à-dire le rapport entre son propre financement (ou programme de prêts et dons) et le cofinancement obtenu dans le cadre de l'ensemble de son programme de travail, a été de 1:1,23 en moyenne au cours des dix dernières années<sup>18</sup>. Depuis le début de l'année 2004, le FIDA a exécuté 302 projets, dont le coût total s'est élevé à 14,7 milliards d'USD. La part du FIDA, dans ce total, a été d'environ 45%, tandis que les gouvernements des États membres emprunteurs, les institutions nationales et les bénéficiaires ont contribué à hauteur d'environ 33%, les cofinanceurs internationaux apportant environ 22% de ce total. L'annexe 4 présente une analyse préliminaire de l'évolution du cofinancement au FIDA.

<sup>18</sup> L'annexe 4 présente les grandes lignes de l'évolution récente du cofinancement au FIDA. La partie du cofinancement gérée par le FIDA est peu élevée (environ 16%); la plupart des arrangements de cofinancement fonctionnent directement par l'intermédiaire du bureau de projet et des systèmes nationaux. La performance du cofinancement et la différenciation de ses évolutions varient considérablement suivant les projets et les cofinanceurs, et la dépendance à l'égard d'un nombre relativement réduit de projets fait que cette performance connaît de fortes variations.

Figure 2  
**Évolutions des investissements du FIDA et du cofinancement au cours des 10 dernières années**  
 (en milliers d'USD)



33. Le FIDA est conscient de la nécessité d'élaborer une approche du cofinancement plus stratégique et mieux ciblée, qui inclurait: a) la détermination des priorités géographiques de tous les grands donateurs en matière d'agriculture et de développement rural, et la détermination du type de projets qu'ils financent, y compris la manière dont l'approche de l'appui budgétaire de certains donateurs pourrait avoir une incidence sur le cofinancement du FIDA; b) une meilleure compréhension de la mesure dans laquelle les gouvernements bénéficiaires peuvent à la fois fournir un cofinancement national et encourager le cofinancement parmi les IFI/donateurs bilatéraux, y compris le FIDA, et des moyens de faciliter les partenariats de cofinancement et d'améliorer l'efficacité; et c) la mise au point et l'introduction de nouveaux instruments en vue de mobiliser des cofinancements de la part de nouveaux acteurs, notamment au sein du secteur privé.

## VII. Conclusions et étapes suivantes

34. **Renforcer et élargir le programme de prêts et dons.** La toute première priorité, pour les États membres et la direction, est d'œuvrer de concert pour mobiliser des ressources de base en assurant le succès de la dixième reconstitution (FIDA10) – à l'appui d'un programme de prêts et dons d'au moins 3 milliards d'USD (au même niveau que FIDA9). Les États membres pourraient souhaiter fournir des contributions complémentaires venant s'ajouter à leurs contributions de base à la reconstitution, afin d'appuyer la capacité de l'institution de remplir son mandat.
35. L'institution devra s'efforcer de mobiliser des ressources afin d'atteindre un niveau de programme de prêts et dons correspondant à sa capacité d'exécution institutionnelle, estimé à 4,5 milliards d'USD. Le FIDA cherchera donc, pour atteindre le niveau souhaité de programme de prêts et dons, à mobiliser des ressources supplémentaires en empruntant jusqu'à 1,5 milliard d'USD pour la période de FIDA10. Cette démarche sera entreprise après l'achèvement et l'approbation de la première partie du Cadre général pour les emprunts, traitant des emprunts souverains.
36. En s'appuyant sur les expériences, les enseignements tirés et l'examen de la mise en œuvre de la première partie du Cadre général pour les emprunts, le FIDA procédera à une estimation des niveaux appropriés de mobilisation de ressources supplémentaires au-delà de la période FIDA10, et soumettra à l'approbation du Conseil d'administration une feuille de route pour la mise en œuvre de la



deuxième partie du Cadre général pour les emprunts, traitant des emprunts sur le marché.

37. **Élargir le programme de travail.** Le FIDA continuera de recevoir des fonds supplémentaires à l'appui des priorités thématiques compatibles avec sa vision stratégique. L'institution élaborera également une approche plus stratégique et plus ciblée du cofinancement, comme indiqué dans le paragraphe 33 ci-dessus.

## Pratiques d'autres institutions financières internationales

1. Les grandes IFI examinées dans cette annexe – le Groupe de la Banque mondiale, le Groupe de la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement (BAD) – sont de manière générale comparables au FIDA du point de vue de leurs opérations de prêt et de la gamme de leurs clients. Ces IFI ont récemment achevé leurs dernières consultations relatives à la reconstitution de leurs ressources; au cours de ces cycles, le FIDA a observé leurs structures financières, leurs opérations de prêt et les résultats de leurs reconstitutions, ainsi que les réformes mises en œuvre pour améliorer leur viabilité financière à long terme.
2. **Groupe de la Banque mondiale.** Ce groupe comprend cinq institutions distinctes:
  - a) la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), qui accorde des prêts aux gouvernements des pays à revenu intermédiaire et aux pays solvables à faible revenu;
  - b) l'Association internationale de développement (IDA), qui accorde des prêts sans intérêt (concessionnels) et des dons aux gouvernements des pays les plus pauvres;
  - c) la Société financière internationale (SFI), qui accorde des prêts au secteur privé;
  - d) l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), qui fournit une assurance contre les risques politiques (garanties) aux investisseurs et aux bailleurs de fonds; et
  - e) le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), qui a pour objet d'offrir des moyens de conciliation et d'arbitrage pour régler les différends relatifs aux investissements.
3. **Structure financière de la Banque mondiale.** La BIRD et la SFI ont chacune un capital autorisé souscrit par ses États membres, sur la base duquel elles peuvent lever des fonds sur les marchés internationaux des capitaux pour leurs opérations de prêt. L'IDA est le guichet concessionnel du groupe, et accorde des dons et des crédits à des conditions particulièrement favorables aux pays à faible revenu et aux États fragiles remplissant les conditions requises. Ses ressources sont périodiquement reconstituées par les États membres ainsi que par un transfert des excédents de la BIRD et de la SFI.
4. **Reconstitution IDA17.** L'IDA a récemment achevé sa consultation en vue de la dix-septième reconstitution de ses ressources, et son Conseil des administrateurs a approuvé, en mars 2014, des contributions de 17,3 milliards de DTS (26,1 milliards d'USD) pour parvenir à une reconstitution totale de 34,6 milliards de DTS (52,1 milliards d'USD) pour l'ensemble de la période IDA17. Compte tenu des circonstances particulières, la consultation a également entériné l'introduction d'un financement limité par l'emprunt dans le cadre de financement d'IDA17, sous la forme de prêts concessionnels des partenaires<sup>19</sup>.
5. **Groupe de la Banque africaine de développement.** Ce groupe, fondé en 1964, comprend trois institutions: a) la Banque africaine de développement (BAfD); b) le Fonds africain de développement (FAfD); et c) le Fonds spécial du Nigéria.
6. **Structure financière de la Banque africaine de développement.** Le capital autorisé de la BAfD est souscrit par 78 États membres, dont 53 pays africains et 25 pays extérieurs au continent. Ses ressources proviennent de diverses sources: ressources ordinaires, comme les parts souscrites du capital autorisé, y compris le

<sup>19</sup> Additions to IDA Resources: Seventeenth Replenishment – IDA17: Maximizing Development Impact, Report No. 86434 (Washington, 2014).

- capital exigible en vue de garantir les obligations d'emprunt de la BAfD; fonds reçus à titre de remboursement des prêts de la BAfD; fonds levés par le biais d'emprunts de la BAfD sur les marchés internationaux des capitaux; et revenus dérivés des prêts de la BAfD et d'autres placements. La BAfD est le guichet le moins concessionnel du groupe, et fournit des prêts ordinaires aux PRI et aux pays à faible revenu solvables qui remplissent les conditions requises, et des crédits commerciaux au secteur privé.
7. Le FAfD, créé en 1972, constitue le guichet concessionnel du groupe. Il comprend 27 pays contributeurs, et 40 pays en sont les bénéficiaires. Ses ressources comprennent des contributions prélevées sur les ressources internes de la BAfD et des reconstitutions périodiques de pays donateurs. En tant que guichet concessionnel du groupe, le FAfD fournit un financement pour le développement à des conditions particulièrement favorables aux pays à faible revenu et aux États fragiles remplissant les conditions requises.
  8. Le Fonds spécial du Nigéria a été créé en 1976 dans le cadre d'un accord entre le groupe de la banque et le Gouvernement du Nigéria. Il s'agit d'un fonds autosuffisant et renouvelable, qui fournit un cofinancement à des projets appuyés par la BAfD et le FAfD, ainsi qu'un financement à des opérations autonome dans les secteurs public et privé.
  9. **Reconstitution FAfD13.** La treizième reconstitution du FAfD, achevée en janvier 2014, a atteint un niveau de 5,3 milliards d'unités de compte (UC), équivalant à 8,1 milliards d'USD, dont 3,8 milliards d'UC (5,8 milliards d'USD) représentant de nouvelles contributions de ses pays membres. Afin de poursuivre le renforcement de sa capacité de ressource, le FAfD a: i) légèrement durci ses conditions de prêt; ii) entrepris de mobiliser des fonds spéciaux (comme Afrique50); et iii) poursuivi l'ajustement de mécanismes de financement innovants en vue d'obtenir, par un effet de levier, davantage de ressources pour ses emprunteurs, comme les garanties de crédit partielles et le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit au secteur privé<sup>20</sup>.
  10. **Banque asiatique de développement.** La BAD a été fondée en 1966 et son capital autorisé est souscrit par les 67 pays membres, dont 48 pays de la région et 19 pays extérieurs à la région. Ses ressources comprennent: des ressources ordinaires, comme les parts souscrites du capital autorisé, y compris le capital exigible en vue de garantir les obligations d'emprunt de la BAD; des fonds levés par le biais d'emprunts de la BAD sur les marchés internationaux des capitaux; les rentrées des prêts de la BAD; et des revenus dérivés des prêts de la BAD et d'autres placements. Elle fournit un financement pour le développement à des conditions moins favorables aux PRI remplissant les conditions requises, et des crédits commerciaux au secteur privé.
  11. **Structure financière de la Banque asiatique de développement.** Dans le cadre d'une seule institution, la BAD gère également le Fonds asiatique de développement (FAD) qui constitue son principal instrument de financement à des conditions favorables. Les ressources du FAD proviennent essentiellement des contributions des pays membres de la BAD, mobilisées par le biais des cycles périodiques de reconstitution, et des rentrées des prêts du FAD. La comptabilité du FAD est distincte de celle de la BAD.
  12. **Réforme de la BAD.** La BAD a entrepris un processus visant à combiner les fonds détenus au titre du FAD et ses ressources ordinaires, ce qui lui permettrait d'emprunter davantage tout en conservant son triple A. Dans la nouvelle structure, si elle devient opérationnelle en 2017, date de la prochaine reconstitution, le montant de nouvelles contributions attendues de la part des donateurs devrait être sensiblement réduit, grâce au renforcement de l'effet de levier sur les marchés internationaux des capitaux.

<sup>20</sup> ADF-13 Report: Supporting Africa's Transformation, [www.BAfD.org/fileadmin/uploads/BAfD/Documents/Boards-Documents/ADF-13-Report\\_on\\_the\\_Thirteenth\\_General\\_Replenishment\\_of\\_the\\_Resources\\_of\\_the\\_ADF.pdf](http://www.BAfD.org/fileadmin/uploads/BAfD/Documents/Boards-Documents/ADF-13-Report_on_the_Thirteenth_General_Replenishment_of_the_Resources_of_the_ADF.pdf).

## Gestion du risque de financement par l'emprunt souverain

1. Dans le cadre de l'Initiative de mobilisation de ressources supplémentaires (ARM), la direction a présenté en décembre 2013, lors d'un séminaire informel du Conseil d'administration, un document contenant une analyse du risque de financement par l'emprunt souverain. La présente annexe s'inspire de ce document et décrit les principaux risques associés au financement par l'emprunt souverain. Il convient de noter, toutefois, que l'évaluation définitive et les mesures d'atténuation seront incluses dans le Cadre général pour les emprunts que doit approuver le Conseil d'administration.

### Principaux risques et mesures d'atténuation

2. **Risques financiers.** L'introduction du financement par l'emprunt public entraîne une exposition accrue aux risques financiers et notamment le risque d'échéance/de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de défaut. On trouvera ci-après une description de chacun de ces risques, ainsi que d'une stratégie générale de gestion du risque.
3. **Le risque d'échéance/de liquidité** se rapporte au risque de ne pas être en mesure de faire face à ses engagements financiers du fait d'un défaut d'alignement entre le calendrier et/ou l'échéance finale des flux de trésorerie (principal et intérêt) et les actifs et leurs dettes financières.
4. **Mesures d'atténuation:**
  - a) Pour atténuer le risque d'échéance/de liquidité dans le contexte de nouvelles sources de financement par l'emprunt, le FIDA cherchera à négocier avec les bailleurs de fonds potentiels des accords de prêt qui permettraient des modalités de remboursement coïncidant avec les profils de remboursement prévus des emprunteurs du FIDA.
  - b) D'autres approches d'atténuation sont possibles, et notamment la structuration de l'accord de prêt en tranches, de manière à ce que les décaissements au profit du FIDA coïncident avec les besoins de ressources du FIDA, et coïncident, par conséquent, avec les remboursements du FIDA.
  - c) La négociation d'une plus longue période de différé pour les remboursements du FIDA aux bailleurs de fonds permettrait la constitution d'un volant de liquidité accumulé à partir des rentrées des prêts et des remboursements des intérêts, et utilisable au cas où les futures sorties ne seraient pas couvertes par les entrées.
5. **Le risque de taux d'intérêt** apparaît lorsque la différence entre le taux d'intérêt à payer par le FIDA et le taux d'intérêt que les États membres emprunteurs doivent payer au FIDA sur leurs prêts réduit la trésorerie.
6. **Mesures d'atténuation:**
  - a) Les stratégies d'atténuation du risque de taux d'intérêt cherchent à réduire l'écart entre les impacts des différences de taux d'intérêt entre l'obligation et le rendement. Comme dans le cas du risque d'échéance/de liquidité, l'une des approches de base de l'atténuation consiste à aligner dans la mesure du possible les modalités du prêt (échéance, période de différé et taux d'intérêt) sur celles offertes par le FIDA à ses États membres emprunteurs.
  - b) Si l'alignement des conditions est impossible, le FIDA devra trouver, en provenance d'une autre source, un financement d'un montant égal au coût induit par les différences de conditions (y compris la différence de taux d'intérêt), en supprimant ainsi totalement cet impact.

7. **Le risque de change** représente le risque de voir la valeur des actifs d'une institution changer par rapport à la valeur de ses engagements en raison d'une différence entre la composition en devise des actifs et la composition en devise des engagements. Ainsi, si les actifs d'une institution sont exclusivement libellés en euros, et que ses engagements sont uniquement en dollars des États-Unis, une variation du taux de change entre ces deux monnaies aurait un effet sur la valeur relative des actifs et des engagements de l'institution. Si l'institution se voyait contrainte de liquider ses actifs pour rembourser ses dettes, elle pourrait être confrontée à un risque, celui que ses actifs, après application du taux de change, ne suffisent pas à rembourser ses dettes.
8. **Mesures d'atténuation:** la principale stratégie d'atténuation du risque de change consiste à libeller les prêts aux emprunteurs du FIDA dans la même monnaie que le prêt accordé au FIDA par le bailleur de fonds. Une autre stratégie d'atténuation consisterait à couvrir une partie des actifs du FIDA dans la monnaie de sa dette, afin de garantir la capacité du Fonds de la rembourser.
9. **Le risque de défaut** se produit lorsqu'un emprunteur du FIDA n'est pas en mesure d'effectuer des remboursements du principal ou de l'intérêt de son prêt. Le financement par l'emprunt augmenterait le profil de risque du Fonds à cet égard. Toutefois, le risque de défaut des emprunteurs du FIDA a toujours été très faible (inférieur à 1%).
10. **Mesures d'atténuation:** dans l'évaluation de la durabilité financière d'une proposition d'emprunt, le FIDA retiendra comme hypothèse un risque de défaut supérieur à son taux historique. Le FIDA pourrait en outre introduire, dans sa politique en matière de liquidités, le principe d'un volant de liquidité.
11. **Risques non financiers.** Outre les risques financiers énoncés ci-dessus, le financement par l'emprunt suscite d'autres risques en rapport avec la gouvernance, les opérations et l'administration de la mobilisation des ressources, qui exigent aussi une atténuation ou une prise en considération, et notamment ceux mentionnés ci-après.
12. **Risque de substitution des reconstitutions.** De nouveaux mécanismes peuvent créer des effets pervers et inciter les États membres à réduire leurs contributions habituelles aux reconstitutions. Les ressources mobilisées dans le cadre du financement par l'emprunt doivent par conséquent demeurer fermement inscrites dans le domaine de l'additionnalité.
13. **Mesures d'atténuation:** on pourrait, pour atténuer ce risque, stipuler qu'un souverain doit maintenir sa contribution aux ressources de base du Fonds pour pouvoir accorder un prêt. Dans ce cas, il conviendra de définir un niveau de référence.
14. **Incidences sur le plan de la gouvernance.** Étant donné que les ressources empruntées ne seraient pas comptabilisées comme contributions à la reconstitution, les structures de gouvernance (répartition des voix et mécanismes décisionnels) ne seraient pas affectées par le financement par l'emprunt. Si toutefois les États membres fournissent une subvention en plus d'un prêt, introduisant ainsi un élément de don, cela pourrait avoir des incidences sur les droits de vote.
15. **Incidences sur le plan de la capacité administrative et opérationnelle.** L'administration et l'opérationnalisation des ressources supplémentaires peuvent entraîner un risque de capacité, en termes tant humains que financiers. L'atténuation de ce risque exige la conception d'instruments garantissant un recouvrement intégral des coûts, et de nouvelles ressources pourraient être décaissées en tenant compte de la capacité existante, en tranches par exemple. À la demande du Conseil d'administration, une analyse du coût du financement par l'emprunt a été conduite pour s'assurer que la capacité opérationnelle et administrative du FIDA évolue au même rythme que le taux de mobilisation des

ressources supplémentaires par le biais du financement par l'emprunt, et que le recouvrement intégral des coûts soit assuré. L'analyse, qui a pris en compte la capacité humaine, administrative et financière, montre qu'il est prudent, lors de l'examen des modalités d'un prêt, de retenir comme hypothèse des coûts de 3,0% du montant total du prêt.

## Possibilités offertes par de nouveaux partenaires

### Fondations, investisseurs éthiques et modèles opérationnels sans exclusive

1. **Fondations.** Bien que les données concrètes sur le niveau mondial des dons des fondations soient assez peu concluantes, les chiffres publiés indiquent une fourchette allant de 32 milliards d'USD à 60 milliards d'USD chaque année<sup>21</sup>. La Banque mondiale, qui a de plus en plus adopté une approche stratégique de la participation des fondations au cours des dernières années, a créé de nouveaux partenariats dynamiques d'apprentissage et de plaidoyer, et a reçu entre 2008 et 2013 plus d'un milliard d'USD à titre de contributions de fondations à ses fonds fiduciaires<sup>22</sup>. Le FIDA entretient des relations en plein essor avec les grandes fondations ayant leur siège aux États-Unis. Il existe cependant un groupe croissant de philanthropes qui apportent leur appui à l'agriculture paysanne et à la réduction de la pauvreté rurale, et qui sont à la recherche de nouvelles possibilités de partenariat et de financement de projets. Si le FIDA souhaite rechercher un engagement plus stratégique et davantage ciblé auprès des fondations, il lui faudra accroître sa capacité, non seulement au niveau mondial pour attirer et gérer de nouvelles fondations partenaires, mais aussi au niveau des équipes de pays afin d'appuyer la rédaction des projets de dons et d'en rendre compte. Le FIDA devra avoir une idée précise des ressources financières et/ou techniques qu'il est disposé à investir pour exploiter les possibilités offertes par le partenariat avec les fondations. Afin d'optimiser les résultats, les collaborations devraient permettre l'apprentissage mutuel, offrir au FIDA une souplesse opérationnelle dans la planification et l'allocation des ressources, et définir des paramètres réduisant au minimum les coûts organisationnels et administratifs. Le FIDA pourrait encourager les fondations à contribuer à ses fonds fiduciaires, existants ou prévus, afin de mobiliser les ressources de la manière la plus efficace possible.
2. **Investisseurs éthiques.** L'enquête périodique *Perspectives on Progress: The Impact Investor Survey*, conduite par J.P. Morgan, révèle que 99 grands investisseurs éthiques ont engagé 8 milliards d'USD en 2012 et que les engagements prévus pour 2013 s'élèvent à 9 milliards d'USD, "l'alimentation et l'agriculture" constituant le principal secteur d'investissement<sup>23,24</sup>. Toutefois, les investisseurs éthiques parviennent difficilement à reproduire à plus grande échelle les résultats obtenus, à mesurer l'impact et à utiliser ces résultats comme leviers pour influencer le courant général de l'activité économique. Pour collaborer efficacement avec les investisseurs éthiques, le FIDA devra promouvoir sa "proposition de valeur" spécifique (une promesse de valeur à réaliser et à reconnaître) – en tant que courtier de savoirs, partenaire ressource et expert technique – afin d'attirer davantage d'investissements éthiques vers les communautés rurales et les projets des petits exploitants agricoles qu'il finance. Un exercice détaillé d'inventaire des principaux fonds d'investissements éthiques ciblant l'agriculture et les petits exploitants agricoles serait utile en ce qu'il aiderait le FIDA à mieux jouer un rôle d'intermédiaire pour l'établissement de rapports directs.

<sup>21</sup> Chiffres fournis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par le Hudson Institute, respectivement, pour l'année 2011. The Center for Global Prosperity, *Index of Global Philanthropy and Remittances 2011* (Hudson Institute: Washington, 2011).

<sup>22</sup> Le Groupe de la Banque mondiale et les Fondations, *Stories of Partnership* (Washington, 2013).

<sup>23</sup> La pertinence des investissements éthiques a été reconnue par les dirigeants du G8 à leur sommet de 2013, et cette reconnaissance s'est traduite par la création d'un groupe de travail du G8 sur l'investissement social impactant.

<sup>24</sup> J.P. Morgan et le Global Impact Investing Network (GIIN), *Perspectives on Progress: The Impact Investor Survey* (J.P. Morgan Global Social Finance group: New York, 2013). L'enquête définit les investissements éthiques comme "des investissements réalisés dans des sociétés, des organisations et des fonds dans le but de générer un impact social et environnemental mesurable en même temps qu'un rendement financier ... et de cibler une gamme de rendements inférieurs ou égaux au taux du marché, selon les circonstances".

3. **Modèles opérationnels sans exclusive.** Faisant fond sur les débuts réussis de deux importants partenariats, avec Unilever et Intel, le FIDA peut tirer d'importants bénéfices de la promotion de modèles opérationnels plus inclusifs qui auraient pour résultat d'établir des connexions entre les petits exploitants et les filières, les industries et les marchés, au niveau local et au-delà. Jouant le rôle d'intermédiaire, le FIDA peut contribuer à réduire le risque et à catalyser davantage – et à un moindre coût – d'investissements du secteur privé dans le développement rural.
4. Sur ces bases, l'expansion de l'engagement direct du FIDA auprès des fondations, des investisseurs éthiques et des modèles opérationnels sans exclusive aura pour déclencheur l'un ou l'autre des éléments suivants: i) la planification opérationnelle du FIDA relative au programme de prêts et dons et au programme de travail recense d'importantes possibilités, à moyen et long termes, de mobilisation de ressources du secteur privé, y compris le potentiel de participation du secteur privé sur le plan national et/ou de la coopération Sud-Sud; ii) il existe, de la part des États membres en développement, une demande accrue et exprimée pour de telles opérations; iii) le secteur privé international exprime son intérêt à l'égard d'une coopération avec le FIDA pour des opérations inclusives et des investissements éthiques dans l'agriculture et le développement rural; et iv) le FIDA met en place les capacités nécessaires pour appuyer une expansion de sa collaboration avec le secteur public. Dans le contexte d'une telle collaboration, le FIDA doit définir clairement les ressources financières et/ou techniques qu'il est disposé à engager. Tous les financements du secteur privé mobilisés directement dans les ressources du FIDA seront soumis aux politiques et aux pratiques du FIDA, et les opérations associées seront soumises à une évaluation indépendante au FIDA.
5. L'expérience du FIDA avec le secteur privé montre que, à mesure que certains partenariats évoluent et s'intensifient, il peut y avoir des risques associés aux comportements éthiques et aux responsabilités sociales des sociétés partenaires. Il sera essentiel que le FIDA mette pleinement en œuvre son processus de concertation pour atténuer ces risques.

### **Finance islamique**

6. La finance islamique désigne les services financiers fournis en conformité avec les principes juridiques islamiques. Ce secteur est en croissance: selon le Secrétariat de la finance islamique du Royaume-Uni, la valeur des actifs bancaires islamiques mondiaux était de 1,3 trillion d'USD en 2011. Le taux de croissance annuel est estimé à 15-20%. À la fin de 2013, le FIDA a commandité une étude et un rapport sur la finance islamique, dont la conclusion a été que le FIDA pourrait établir des programmes éthiques compatibles avec la finance islamique afin de mobiliser des ressources supplémentaires et de renforcer l'impact de ses opérations.
7. Le FIDA pourrait susciter une plus grande mobilisation de la finance islamique si: i) il existe une demande certaine et importante, de la part des États membres emprunteurs, relative à des opérations du FIDA appuyées par la finance islamique; et/ou si ii) le personnel du FIDA, soit perçoit le manque de finance islamique comme un sérieux obstacle à la solution d'un défi particulier en matière de développement dans un certain nombre de membres emprunteurs, soit estime que la finance islamique est particulièrement nécessaire pour atteindre des groupes spécifiques et nombreux de bénéficiaires; et si iii) le FIDA a accès ou aura bientôt accès aux compétences et aux systèmes nécessaires pour gérer et déployer de manière adéquate et rentable la finance islamique, et notamment la capacité



professionnelle de conception de structures de financement de projets compatibles avec la finance islamique<sup>25</sup>. Les opérations appuyées par la finance islamique seront, avec les exceptions nécessaires au respect de la charia, soumises aux politiques et aux pratiques ordinaires du FIDA, et à une évaluation indépendante au FIDA.

---

<sup>25</sup> La mobilisation de la finance islamique serait particulièrement indiquée comme source de financement supplémentaire administré par le FIDA et alloué sous forme de dons. La gestion des ressources mobilisées impliquerait l'introduction de systèmes visant à garantir que les fonds sont destinés à des utilisations compatibles avec la charia, et que la liquidité est gérée de manière compatible avec la charia. Le FIDA devrait établir des relations de trésorerie avec des banques (islamiques ou non) capables de gérer les liquidités conformément aux exigences éthiques des financeurs islamiques. Il devrait également recenser et avoir accès (au plan interne ou externe) à la compétence requise pour élaborer les accords juridiques et les autres éléments de la documentation conformément aux exigences éthiques des financeurs islamiques.

## Évolution du cofinancement au FIDA: une analyse préliminaire

### Caractéristiques fondamentales du cofinancement

- Depuis le début de l'année 2004, le FIDA a exécuté 302 projets, dont le coût total s'est élevé à 14,7 milliards d'USD. Sur ce total, la part investie par le FIDA a été de seulement 6,6 milliards d'USD, soit environ 45%. Les gouvernements des États membres emprunteurs, les institutions nationales et les bénéficiaires ont apporté une contribution de 4,8 milliards d'USD (environ 33%), tandis que les cofinanceurs internationaux apportaient 3,3 milliards d'USD (environ 22%). Ainsi, pour chaque dollar investi par le FIDA, la contribution des cofinanceurs a été de 1,23 USD. Sur ce montant, 0,73 USD provient de ressources nationales et 0,50 USD de ressources mobilisées sur le plan international. Tous les projets appuyés par le FIDA bénéficient d'un cofinancement national. Au cours des dix dernières années, le ratio annuel total de cofinancement a varié entre 1,12 et 1,33 par rapport à l'investissement du FIDA; néanmoins, la variabilité annuelle globale est généralement élevée. Les analyses des tendances et les futures projections des taux de cofinancement sont par conséquent plutôt difficiles à établir.

Tableau 1

**Montant des investissements du FIDA et des cofinancements au cours des dix dernières années**  
(en milliers d'USD)

<i>Année</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>FIDA</i>	<i>Cofinancement international</i>	<i>Cofinancement national</i>	<i>Coût total des projets</i>
2004	22	376 958	161 934	279 954	818 846
2005	25	425 321	137 985	359 006	922 312
2006	28	548 494	84 858	285 230	918 582
2007	34	581 589	415 335	276 015	1 272 939
2008	30	578 248	289 978	274 202	1 142 428
2009	34	647 444	324 687	400 725	1 372 856
2010	33	741 873	628 003	898 009	2 267 885
2011	33	850 714	341 766	791 973	1 984 453
2012	35	979 785	421 649	594 485	1 995 919
2013	28	866 202	479 158	636 075	1 981 435
<b>Total pour les 10 années</b>	<b>302</b>	<b>6 596 628</b>	<b>3 285 353</b>	<b>4 795 674</b>	<b>14 677 655</b>

Source: Système de gestion du portefeuille de projets (SGPP)

- Les chiffres relatifs à chacune des cinq régions du FIDA montrent que la part la plus importante du financement du FIDA est consacrée à la région Asie et Pacifique<sup>26</sup>, mais que le volume de cofinancement le plus élevé est généré en Afrique orientale et australe. Par rapport au niveau de financement de son portefeuille de projets, l'Amérique latine génère un montant significatif de ressources de cofinancement (principalement nationales, et avec une part internationale limitée).
- Environ la moitié des 302 projets d'investissement exécutés au cours de la décennie écoulée ont été financés par des prêts à des conditions particulièrement favorables. Moins d'un tiers de ces projets ont été financés par des prêts approuvés à des conditions ordinaires; ce sont ces projets qui attirent le plus fort pourcentage de cofinancement national par rapport à celui du FIDA (1,16 contre 0,75 et 0,37 respectivement pour les projets financés à des conditions particulièrement favorables et pour les projets financés au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette – CSD). Les pays dont les projets sont entièrement financés par des dons au titre du CSD sont ceux qui attirent le plus fort pourcentage de cofinancement international<sup>27</sup>. Les projets qui empruntent à des conditions particulièrement

<sup>26</sup> Toutefois, le total du cofinancement en Afrique subsaharienne, comprenant les deux régions Afrique orientale et australe et Afrique de l'Ouest et du Centre, est nettement supérieur à celui de la région Asie et Pacifique.

<sup>27</sup> L'échantillon, pour les emprunteurs à des conditions durcies et mixtes, n'est pas significatif pour l'analyse.

favorables présentent un taux de cofinancement légèrement supérieur à la moyenne.

Tableau 2

**Projets approuvés au cours de la période 2004-2014, par conditions de prêt**

<i>Conditions du prêt</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>FIDA</i>	<i>Cofinancement international</i>	<i>Cofinancement national</i>	<i>Coût total des projets</i>	<i>Cofinancement international: financement du FIDA</i>	<i>Cofinancement national: financement du FIDA</i>	<i>Ratio total de cofinancement</i>
Particulièrement favorables	152	3 585 506	1 820 795	2 683 158	8 089 459	0,51	0,75	1,26
Ordinaires	96	882 689	328 271	1 023 640	2 234 600	0,37	1,16	1,53
Don au titre du CSD (100%)	47	811 050	565 207	302 595	1 678 852	0,70	0,37	1,07
Particulièrement favorables avec CSD (50%)	31	766 685	248 643	412 492	1 427 820	0,32	0,54	0,86
Intermédiaires	19	467 884	203 595	321 091	992 570	0,44	0,69	1,12
Durcies	4	60 548	101 052	46 577	208 177	1,67	0,77	2,44
Mixtes	1	14 293	14 500	5 341	34 134	1,01	0,37	1,39
Don	2	7 973	3 290	780	12 043	0,41	0,10	0,51
<b>Total</b>	<b>302</b>	<b>6 596 628</b>	<b>3 285 353</b>	<b>4 795 674</b>	<b>14 677 655</b>	<b>0,50</b>	<b>0,73</b>	<b>1,23</b>

4. Parmi les cofinanceurs internationaux, l'IDA de la Banque mondiale arrive au premier rang en termes de montant (environ 24% du total), suivie par le Gouvernement espagnol (Fonds fiduciaire, 12%), le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international (OFID, 9,6%), la BAfD (7,7%) et la BAD (7,5%). En termes de nombre de projets, c'est l'OFID qui se place au premier rang (36 projets), devant le Fonds fiduciaire espagnol (25 projets) et l'IDA (19 projets). Une partie significative du cofinancement est acheminée par l'intermédiaire de mécanismes de financement avec mise en commun de fonds (4,7%), de l'Union européenne (4,6%) et de la Banque islamique de développement (3,7%). Parmi les autres bailleurs de fonds notables, on relève le Fonds mondial pour l'environnement (2,2%), le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (2,1%), la Banque ouest-africaine de développement (1,8%) et le Programme alimentaire mondial (1,3%).